

Dialogue avec les institutions nationales et régionales des droits de l'homme et des mécanismes similaires.

Saoudata ABOUBACRINE : Tin Hinane, réseau des peuples autochtones d'Afrique

Le suivi des mesures prises pour la protection des droits des PA au niveau internationale et régionale doivent être utilisé au niveau national par tous les acteurs y compris dans le cadre des processus de paix et domaine humanitaire.

Je félicite les représentants des différentes institutions nationale et régionale pour leur contribution si importantes à ce dialogue. Je félicite ma grande sœur Soyata Maiga vice-présidente et commissaire de la commission africaine pour les précisions qu'elle a donné sur les avancés au niveau de sa région mais également par rapport aux défis rencontrés pour la promotion et protection des droits des peuples autochtones en Afrique.

Je pense que parmi ces défis il y a le problème de langue, les forums, visites se tiennent plus souvent dans les pays anglophones.

La participation des femmes autochtones dans les processus de paix et reconstruction constitue des grands défis. Elles sont presque absente à cause de la discrimination à leur égard et leur communauté y compris en ce qui concerne l'accès au ressources. Exemple Elles ne bénéficient pas des fonds de victimes des répressions au Mali malgré l'existence d'un fond spécifique aux femmes. Elles sont très peu représentées dans les espaces de paix existants au sahel y compris ceux en relation avec G5 sahel.

Je finirai par demander pourquoi les mécanismes de promotion, protection des droits des peuples autochtones et institutions régionales des droits de l'homme ne sont pas impliqués à la gestion de résolutions de conflit, consolidation de paix et reconstruction surtout dans des régions comme le sahel en Afrique où la situation est dramatique pour les peuples autochtones dans les zones de conflits et haute insécurité.

Je vous remercie !